

Commission syndicale de BASTERES
Siège à la mairie d'Estensan
Mairie d'Azet
65170 AZET

mairie.azet@orange.fr
www.mairie-azet.com

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 065-216500587-20240412-D01042024-DE

DELIBERATION DE LA
COMMISSION SYNDICALE DE BASTERES n° 01 04 2024
Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 13H30, la commission syndicale de Bastères, régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Azet, sous la présidence de M. Cyr Arnaly, son président.

Présents : SANS Frédéric, RICARD Louis, PORTE Francis, ARNALY Cyr, CARROT Franck,

Excusés : Absents : Lucien FERRAS

Secrétaire de séance : SANS Frédéric

Délégué pour la commune d'Estensan

Le Président présente la délibération de la commune d'Estensan nommant Louis Ricard, délégué de la commission syndicale de Bastères, suite au décès et en remplacement de Jérémy Anglade.

Cette dernière prend note de ce changement et souhaite bienvenue à M. Ricard.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 5

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire, Frédéric Sans

La Président, Cyr Arnaly



pour porte FRANCIS

